

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril  
Le Conseil Municipal de la commune de Hunspach, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la mairie de la Commune de HUNSPACH,  
sous la présidence de M. Bertrand WAHL, Maire

**Présents :**

Bertrand WAHL, Sylvie HEIBY, Joël GIROLT, Léa ANSTAETT, Perrine FABACHER, Joé JUNCKER, Marc JUNCKER, Romain LAUTERBACH, Stéphanie MERCK, Muriel MOTZ, Jean-Marc MULLER

**Absents excusés :**

Sabine BILLMANN, donne pouvoir à Joé JUNCKER  
Anne GUTH, excusée  
Frédéric NEUHARDT, donne pouvoir à Joël GIROLT  
Marc WENGER, donne pouvoir à Jean-Marc MULLER

**Secrétaire de séance :** Romain LAUTERBACH

**Date de convocation :** 30 mars 2022

&&&&&

**1° COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2022**

Le compte-rendu du mardi 22 février 2022 est approuvé, à l'unanimité.

**2° APPROBATION COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2021**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion – Exercice 2021, établi par le Service de Gestion Comptable de Haguenau et autorise le Maire à le signer.

**3° APPROBATION COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2021 - BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT BETTELSTOCK**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion du budget annexe – Lotissement Bettelstock – Exercice 2021, établi par le Service de Gestion Comptable de Haguenau et autorise le Maire à le signer.

**4° APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le Maire Bertrand WAHL ayant quitté la salle lors de cette délibération, le Conseil Municipal approuve le compte administratif exercice 2021 présenté par Sylvie HEIBY et arrêté aux montants suivants :

|                                     |                         |
|-------------------------------------|-------------------------|
| Dépenses de fonctionnement :        | 438 546.78 €uros        |
| Recettes de fonctionnement :        | 542 509.36 €uros        |
| <b>Excédent de fonctionnement :</b> | <b>103 962.58 €uros</b> |
| Dépenses d'investissement :         | 115 659.27 €uros        |
| Recettes d'investissement :         | 204 782.87 €uros        |
| <b>Excédent d'investissement :</b>  | <b>89 123.60 €uros</b>  |

Le conseil municipal approuve à 14 voix pour, le compte administratif 2021.

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 AVRIL 2022

**5° APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT BETTELSTOCK**  
 Le Maire Bertrand WAHL ayant quitté la salle lors de cette délibération, le Conseil Municipal approuve le compte administratif – Budget annexe - Lotissement Bettelstock exercice 2021 présenté par Sylvie HEIBY et arrêté aux montants suivants :

Dépenses de fonctionnement : 453 816.76 €uros  
 Recettes de fonctionnement : 484 972.12 €uros  
**Excédent de fonctionnement : 31 155.36 €uros**

Dépenses d'investissement : 423 022.54 €uros  
 Recettes d'investissement : 555 784.57 €uros  
**Excédent d'investissement : 132 762.03 €uros**

Le conseil municipal approuve à 14 voix pour, le compte administratif 2021.

**6° AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Sylvie HEIBY, adjointe au Maire. Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

**Excédent de fonctionnement de : 103 962.58 €**  
**Déficit de fonctionnement de : 0.00 €**

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE   |                  |
|---|------------------|
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT  |                  |
| <b>A. RESULTAT DE L'EXERCICE</b><br>(précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))  | (+) 103 962,58 € |
| <b>B. RESULTAT ANTERIEURS REPOTES</b><br>ligne 002 du compte administratif (recette fonctionnemnt)  | (+) 208 838,19 € |
| <b>C. RESULTAT A AFFECTER</b><br>(=A+B hors restes à réaliser)<br>(Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)                          | (+) 312 800,77 € |
| <b>D. SOLDES D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b><br>(-166 470,09 € (déficit invest.2020) 001 + 89 123,60€ (solde d'exécution d'investissement 2021)) | (-) 77 346,49 €  |
| <b>E. SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b><br>Recettes d'investissements notifiées  | (-) 0,00 €       |
| <b>BESOIN DE FINANCEMENT F</b><br>(=D+E)  | (-) 77 346,49 €  |
| <b>AFFECTATION = C</b><br>(=G+H) (Excédent de fonctionnement)   | (+) 312 800,77 € |
| <b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b><br>G= au minimum, couverture du besoin de financement F                                | (+) 77 346,49 €  |
| <b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b><br>(Excédent de fonctionnement)  | (+) 235 454,28 € |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>  | 0,00 €           |

**7° VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Le Maire, Bertrand WAHL, présente le budget primitif par chapitre. Il rappelle que le conseil municipal autorise le maire à signer, mandater et liquider dans la limite des crédits ouverts au chapitre concerné. Monsieur le maire présente successivement les sections de fonctionnement puis d'investissement en dépenses et en recettes. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif exercice 2022 arrêté aux montants suivants :

**Dépenses et recettes de fonctionnement : 678 634.28 €**  
**Dépenses et recettes d'investissement : 459 726.49 €**

**8° VOTE DU BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT BETTELSTOCK**

Le Maire, Bertrand WAHL, présente le budget annexe – Lotissement Bettelstock par chapitre. Il rappelle que le conseil municipal autorise le maire à signer, mandater et liquider dans la limite des crédits ouverts au chapitre concerné. Monsieur le Trésorier présente successivement les sections de fonctionnement puis d'investissement en dépenses et en recettes. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le budget annexe – Lotissement Bettelstock exercice 2022 arrêté aux montants suivants :

**Dépenses de fonctionnement : 834 615.03 €uros**  
**Recettes de fonctionnement : 848 833.12 €uros**  
**Dépenses d'investissement : 387 240.63 €uros**  
**Recettes d'investissement : 555 784.57 €uros**

**9° LOTISSEMENT : VALIDATION NOM DE RUE ET NUMEROTATION**

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer la nouvelle rue du Lotissement, « Rue des Saules ». Précise que les numéros pairs et impairs ne peuvent se succéder d'un même côté de voie. Les pairs sont positionnés à droite, les impairs à gauche depuis le début de la voie. Charge le maire d'informer les riverains et les services publics de la décision du Conseil Municipal, charge le maire de procéder à l'acquisition et à la mise en place des nouvelles plaques de rue qui seront financées par la commune.

**10° LOTISSEMENT : VENTE LOT N°1**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame KNITTEL Noémie demeurant 29 rue des Vignes, 67250 SURBOURG et Madame BOURNOUVILLE Delphine demeurant 14A rue principale, 67250 HUNSPACH, ont fait une demande d'achat d'un terrain à bâtir dans la 1ère tranche du Lotissement « Bettelstock ». Il s'agit du lot n°1 d'une superficie de 5.73 ares, au lieudit « Bettelstock », divisé en 3 parcelles. Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 29 Janvier 2021 le prix fixé est de 9850 € TTC. Le Conseil Municipal décide de céder ces parcelles à : Madame BOURNOUVILLE Delphine se porte acquéreur du lot 1A cadastré Section 25 n° 344/7 d'une surface de 257 m<sup>2</sup> au prix TTC de 25.314,50 Euros, de la ½ indivise du lot 1C cadastré Section 25 n° 346/7 d'une surface de 47 m<sup>2</sup> au prix TTC de

2.314,75 Euros, soit ensemble **27.629,25 Euros TTC**. Madame KNITTEL Noémie se porte acquéreur du lot 1B cadastré Section 25 n° 345/7 d'une surface de 269 m<sup>2</sup> au prix TTC de 26.496,50 Euros, de la ½ indivise du lot 1C cadastré Section 25 n° 346/7 d'une surface de 47 m<sup>2</sup> au prix TTC de 2.314,75 Euros, soit ensemble **28.811,25 Euros TTC**. Charge Maître Laurent SCHORP, Notaire à Hatten de la rédaction de l'acte de vente et de l'encaissement du prix du terrain. Autorise, le Maire, a signé les actes de vente au nom de la commune ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

#### **11° CREATION D'UN POSTE DE SAISONNIER**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'agent d'entretien des espaces verts à temps non complet, en qualité de contractuel. La durée hebdomadaire de service est fixée à 20/35<sup>ème</sup> du 15 avril au 30 septembre 2022. La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 367 ; indice majoré : 340. Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité : 6 mois pendant une même période de 12 mois.

#### **12° SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE**

Le Maire Bertrand WAHL, informe le conseil municipal de la demande de subvention adressée par l'école élémentaire. Dans le cadre du projet d'école les classes de CP – CE1 – CE2 – CM1 et CM2 participeront à une classe découverte au centre « Bel'Air » à Le Saulcy du 07 au 10 juin 2022. Le maire propose d'attribuer une subvention de 30 euros par élève. L'effectif prévisionnel est de 34 élèves. Le conseil municipal, approuve à l'unanimité de subventionner la classe découverte à hauteur de 30 euros par élève.

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 AVRIL 2022

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 45

|                   |                        |                                  |
|-------------------|------------------------|----------------------------------|
| WAHL Bertrand     | Maire                  |                                  |
| HEIBY Sylvie      | Adjoint au Maire       |                                  |
| GIROLT Joël       | Adjoint au Maire       |                                  |
| ANSTAETT Léa      | Conseillère Municipale |                                  |
| BILLMANN Sabine   | Conseillère Municipale | Donne pouvoir à Joé JUNCKER      |
| FABACHER Perrine  | Conseillère Municipale |                                  |
| GUTH Anne         | Conseillère Municipal  | Excusée                          |
| JUNCKER Joé       | Conseiller Municipal   |                                  |
| JUNCKER Marc      | Conseiller Municipal   |                                  |
| LAUTERBACH Romain | Conseiller Municipal   |                                  |
| MERCK Stéphanie   | Conseillère Municipale |                                  |
| MOTZ Muriel       | Conseillère Municipale |                                  |
| MULLER Jean Marc  | Conseiller Municipal   |                                  |
| NEUHARDT Frédéric | Conseiller Municipal   | Donne pouvoir à Joël GIROLT      |
| WENGER Marc       | Conseiller Municipal   | Donne pouvoir à Jean-Marc MULLER |